

Les 10 réclamations les plus fréquentes : description, solutions et éléments à surveiller en inspection

Première partie



Réclamations fréquentes chez GCR

Contenu de la présentation

- 1. Produits de plomberie non certifiés et protection temporaire
- 2. Infiltrations par les couvertures de toit plat
- 3. Protection inadéquate des câbles électriques
- 4. Mauvais ajustement des fenêtres
- 5. Déficiences affectant les plaques de plâtre

Prenez note que les schémas et les plans inclus dans cette présentation sont des versions préliminaires. Lorsque nécessaire, ils seront validés par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) avant leur diffusion.



Les produits commandés sur internet sont-ils conformes ?

Classement selon:

- l'occurrence des réclamations : 2^e position
- le coût des correctifs : 6e position



• Un bain, un robinet et deux lavabos remplacés : 4 500 \$









Protection insuffisante





Protection insuffisante







Protection insuffisante



Offensive de la CMMTQ et de la RBQ sur la certification des produits de plomberie

La guerre aux produits non certifiés est ouverte



a Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), s'attaque aux produits de plomberie non certifiés.

L'installation, la vente ou la location de tels produits, matériaux, appareils ou équipements destinés à une installation de plomberie est interdite. Pourtant, des produits non certifiés par un organisme accrédité continuent de se retrouver sur les tablettes de magasins de rénovation, de distributeurs à rabais et de boutiques spécialisées.

Si vous voyez des produits non conformes à ces normes, remplissez le formulaire de dénonciation de produits non certifiés disponible au bit.ly/ produitnoncertifie. La RBQ effectuera ensuite le suivi nécessaire.

Pour connaître les normes auxquelles doivent répondre les matériaux, appareils ou équipements ainsi que l'organisme dont est issue chacunde ces normes, consultez le cmmtq.org > Technique > Produits certifié...

























À surveiller:

- Certification obligatoire des produits
 - ➤ Importance de l'homologation
 - Attention aux produits provenant de l'extérieur du Canada
 - > Attention à la contrefaçon
- Risques accrus avec les produits fournis par le client (responsable de la main-d'œuvre)
- Attention aux achats de surplus d'inventaire (liquidation)

Rappel:

Si vous avez fait l'installation, vous êtes responsable!







À surveiller (suite):

 Mise en place des protections dès le départ, et ce, jusqu'à la livraison







Outils disponibles:

RBQ : Organismes de certification reconnus

https://www.rbq.gouv.qc.ca/domainesdintervention/plomberie/les-exigences-de-qualite-etde-securite/organismes-de-certification-reconnus.html

RBQ : Interprétations et directives techniques

https://www.rbq.gouv.qc.ca/domainesdintervention/plomberie/interpretations-et-directivestechniques/

GCR : Fiche technique – Installation de plomberie

https://www.garantiegcr.com/fr/entrepreneurs/fichestechniques/











Les toits plats sont-ils plus à risque que les toits en pente ?

Classement selon:

• l'occurrence des réclamations : 6^e position

• le coût des correctifs : 3e position





Petit toit au-dessus de l'entrée : 5 000 \$





Petit toit au-dessus de l'entrée : 5 000 \$





Petit toit au-dessus de l'entrée : 5 000 \$





Petit toit au-dessus de l'entrée : 5 000 \$





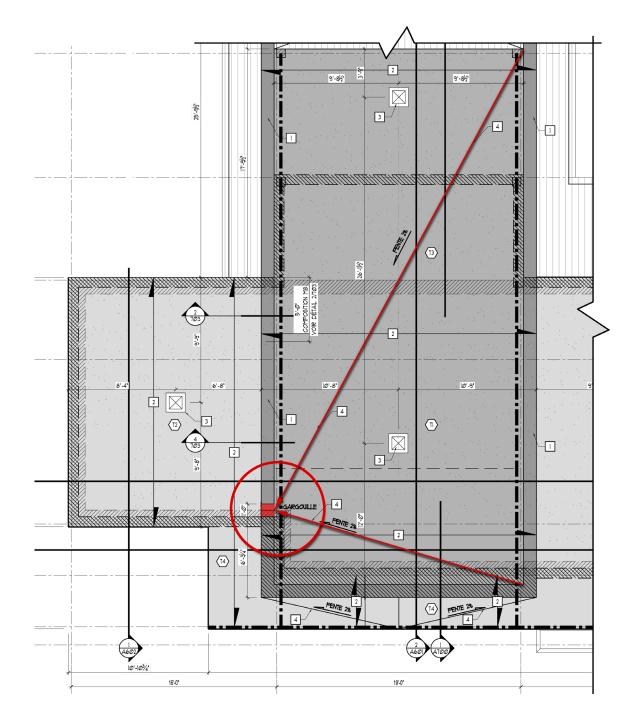
Toit-terrasse: \$\$\$





Accumulation de neige et drainage déficient : 29 000 \$





Observations:

- Tendance contemporaine prônant les toits plats
- Configuration problématique du toit



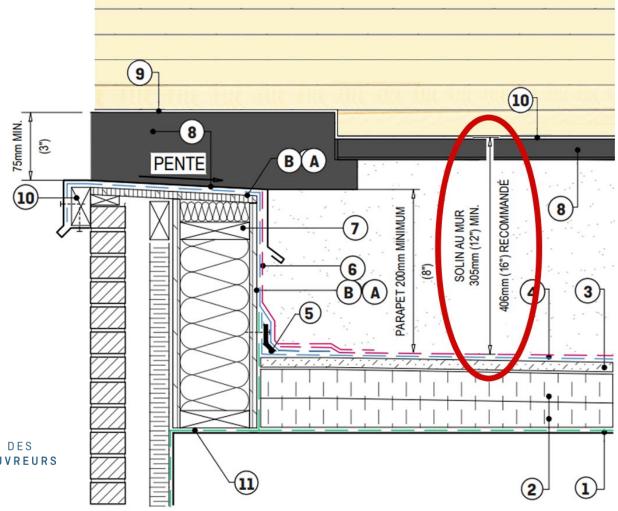


Accumulation de neige et drainage déficient : 29 000 \$



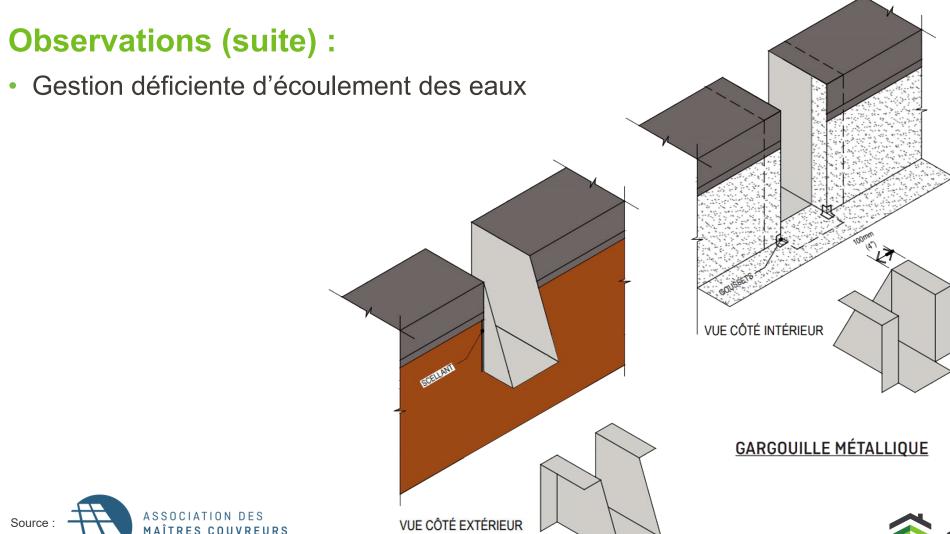
Observations:

 Pose déficiente des membranes et des solins





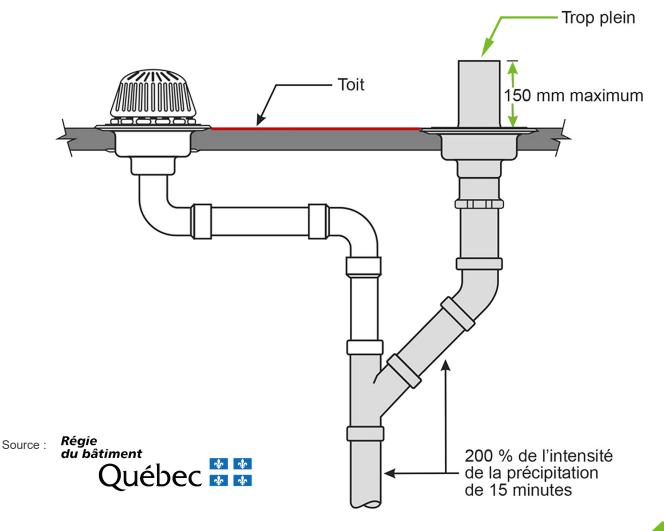




DU QUÉBEC

Observations (suite):

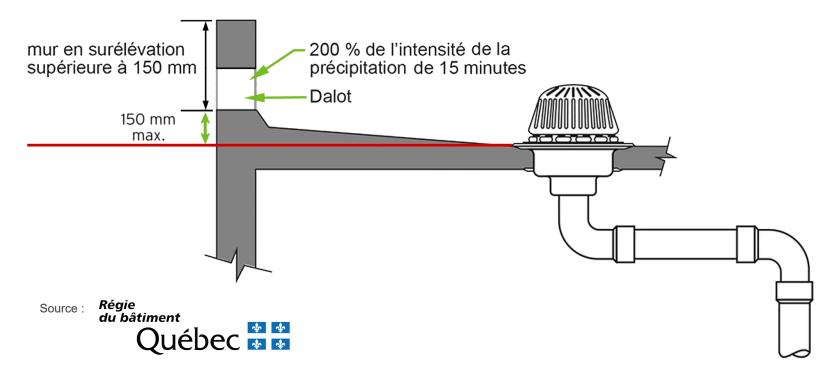
- Capacité d'évacuation des réseaux municipaux d'égout à considérer
 - Évacuation d'un trop-plein raccordé sur une descente pluviale





Observations (suite):

- Capacité d'évacuation des réseaux municipaux d'égout à considérer
 - Exemple d'une installation d'un dalot typique





À surveiller :

- Importance de la conception (antérieur à l'exécution)
- Nombre et localisation des drains et gargouilles
- Les charges d'eau et l'influence des murs et des parois verticales sont à considérer



Outils disponibles:

- AMCQ: Devis gratuit disponible sur le Web https://www.amcq.qc.ca/devis-publications/deviscouvertures/
- RBQ : Guide sur l'évacuation des eaux pluviales d'un bâtiment existant à toit plat

https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/guide-evacuation-eaux-pluviales-batiment-existant-toit-plat.pdf

 Dalots et trop-pleins : la RBQ apporte des précisions

https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/plomberie/interpretations-et-directives-techniques/dalots-et-trop-pleins-la-rbq-apporte-des-precisions.html



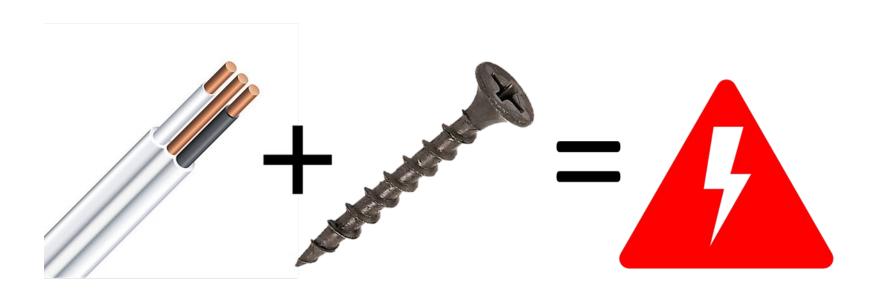








3. Protection inadéquate des câbles électriques

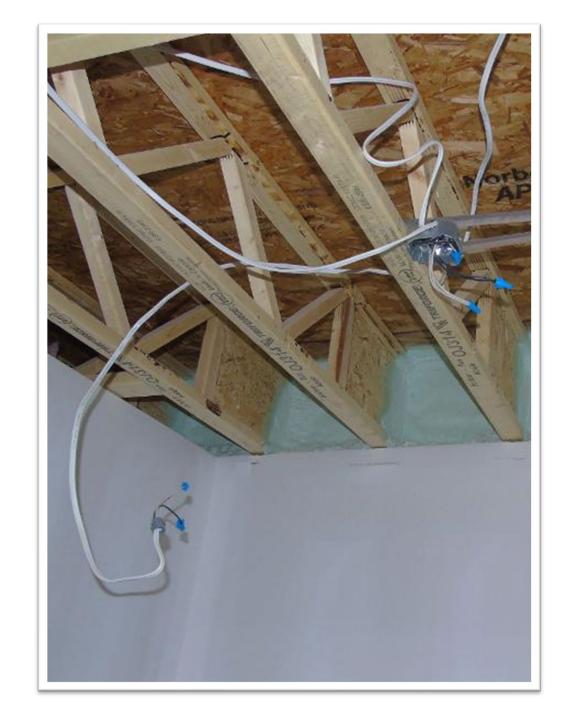


Un fil électrique est-il suffisamment protégé derrière le gypse ?

Classement selon:

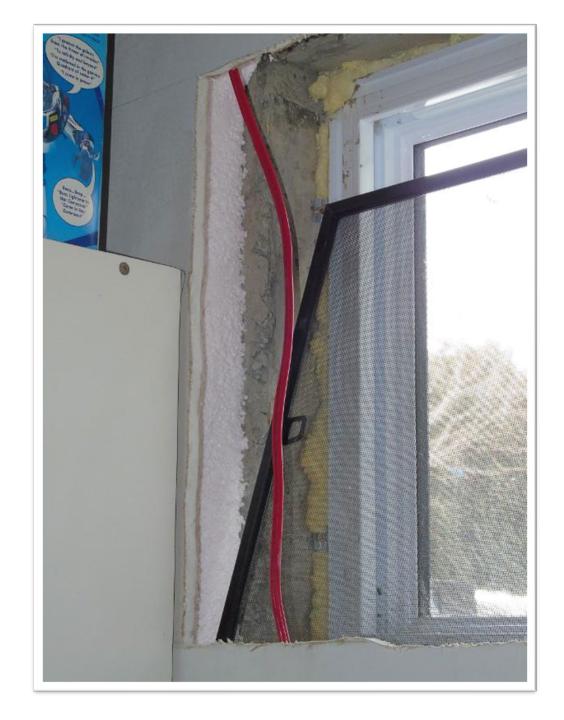
- l'occurrence des réclamations : 8^e position
- le coût des correctifs : 7e position





Filage mal fixé et sans protection à l'arrière du gypse : 111 122 \$





Filage mal fixé et sans protection à l'arrière du gypse : 111 122 \$

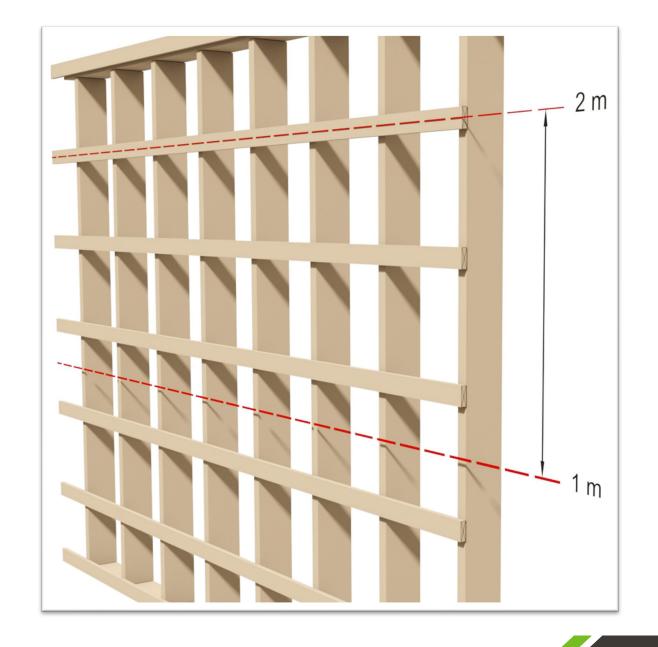




Filage mal fixé et sans protection à l'arrière du gypse : 111 122 \$

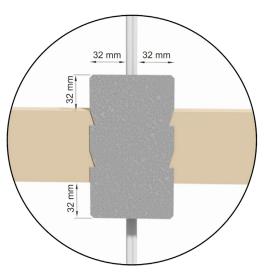


Entre 1 m et 2 m du plancher, sauf aux endroits prévus pour l'installation d'armoires ou de comptoirs, les câbles sous gaine non métallique dissimulés dans les murs à l'intérieur d'un logement, doivent:

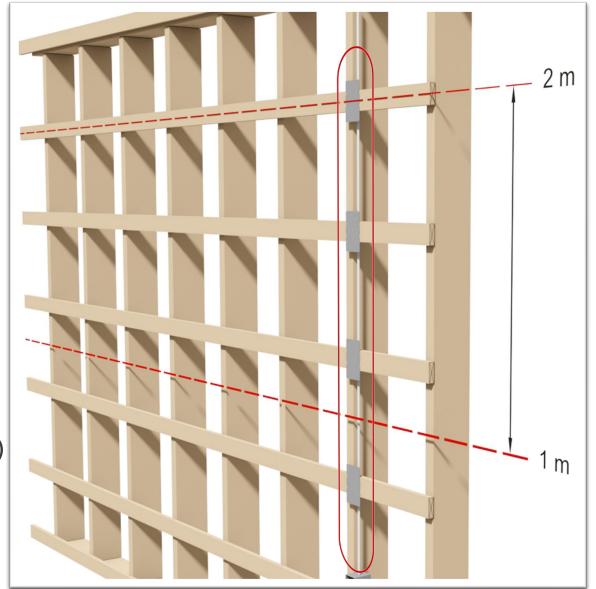




 être installés de façon complètement verticale;

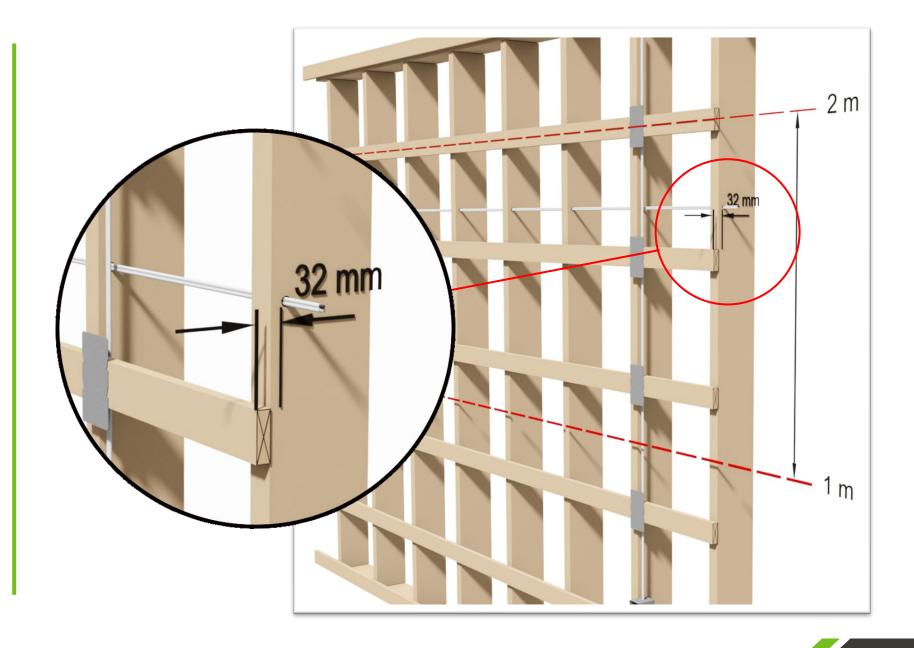


Avec les exigences de protection l'article 12-516 paragraphe 1)





 avoir leur surface extérieure située à plus de 32 mm du bord caché de l'élément de finition; ou

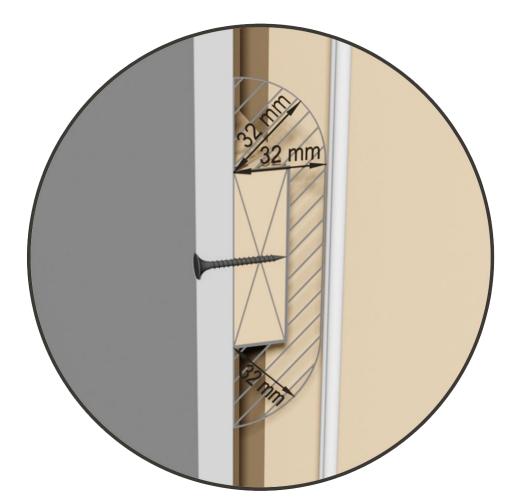




3. Protection inadéquate des câbles électriques

À surveiller:

- 32 mm ou plaque de protection
- La meilleure pratique est d'éviter de traverser le pare-vapeur



Délimitation de l'espace interdit pour câble sans protection



3. Protection inadéquate des câbles électriques

Outils disponibles:

 RBQ : Cahier explicatif sur les principaux changements au chapitre V, Électricité, Code de construction du Québec

https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publica tions/francais/cahier-explicatif-changement-electricite-2018.pdf

RBQ : Interprétations techniques

https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/electricite/interpretations-techniques.html

 GCR: Fiche technique – Installation électrique <u>https://www.garantiegcr.com/fr/entrepreneurs/fiches-techniques/</u>









4. Mauvais ajustement des fenêtres



Quel est le coefficient de dilatation d'un cadre de PVC noir ?

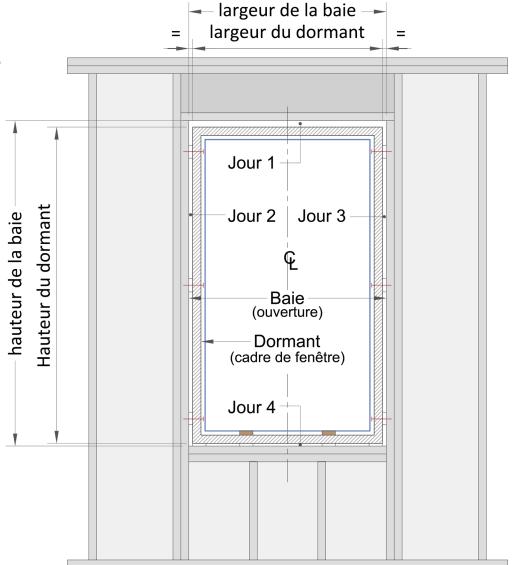
Classement selon:

l'occurrence des réclamations : 1^e position

le coût des correctifs : 4e position



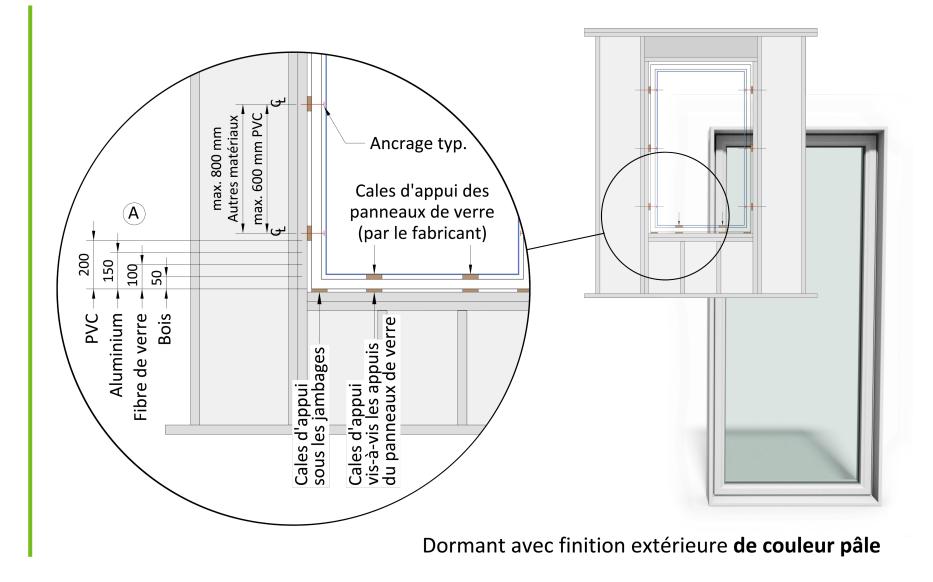
 Dégagement des fenêtres et des portes



Largeur de la baie = Largeur du dormant + (19 mm à 38 mm) Jours 2 et 3 = 9,5 à 19 mm

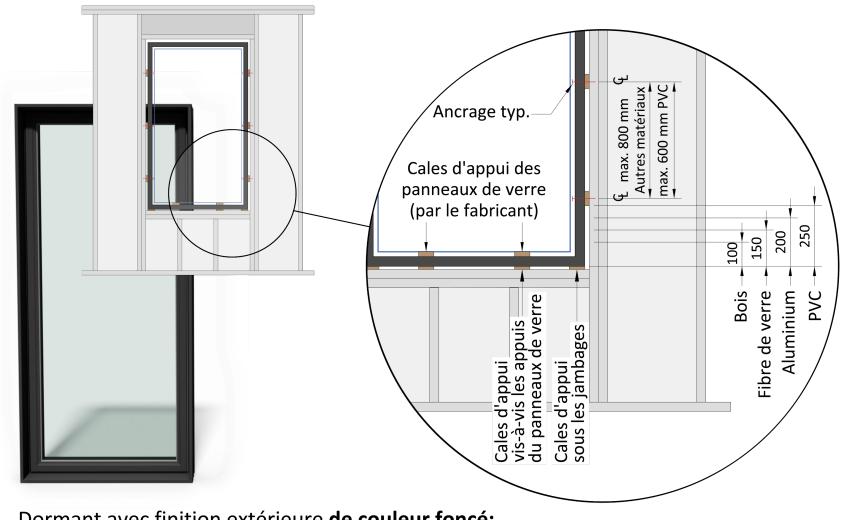
Hauteur de la baie =
Hauteur du dormant
+ (25 mm à 44 mm)
Jour 1 = 12,5 à 31,5 mm et
le jour 4 = 12,5 à 22 mm

Calage et ancrage d'une fenêtre fixe



(La position des cales varie selon le mécanisme d'ouverture de la fenêtre)





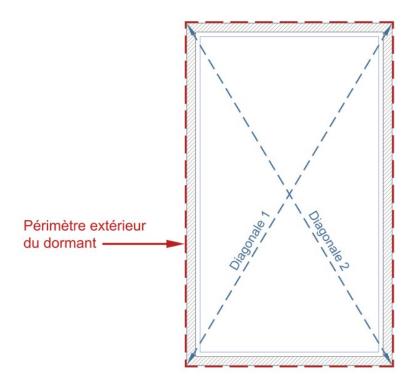
Calage et ancrage d'une fenêtre fixe

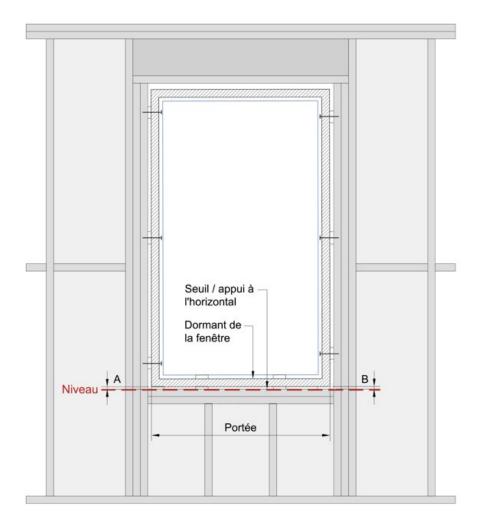
Dormant avec finition extérieure **de couleur foncé**; ajouter 50 mm aux dimensions (A)





- Éléments de mesurage de l'équerre
- Tolérance de niveau A B ≤ 1,5 mm
- Tolérance de l'aplomb A B ≤ 1,5 mm

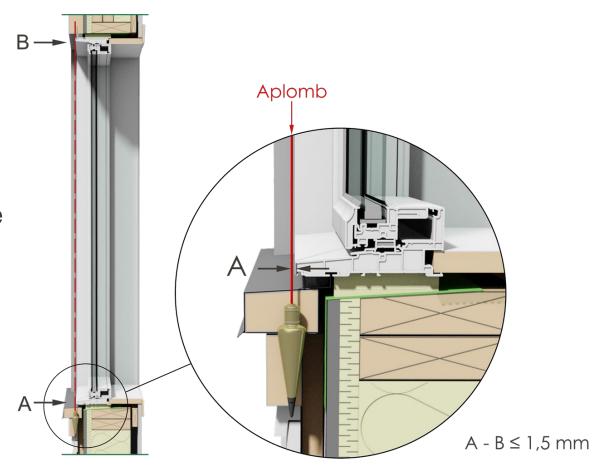






À surveiller:

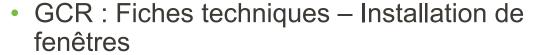
- Nombre et disposition des cales
- Choix de couleur et risque de variation dimensionnelle
- Aplomb pour assurer l'efficacité du drainage



Outils disponibles:

 AVFQ : Formation – certification FIT – Installateur de fenêtres

https://www.avfq.ca/evenements/Categorie-fit---installateur-de-feneetres



https://www.garantiegcr.com/fr/entrepreneurs/fichestechniques/







5. Déficiences affectant les plaques de plâtre



Mur croche et plaques de plâtre font-ils bon ménage?

Classement selon:

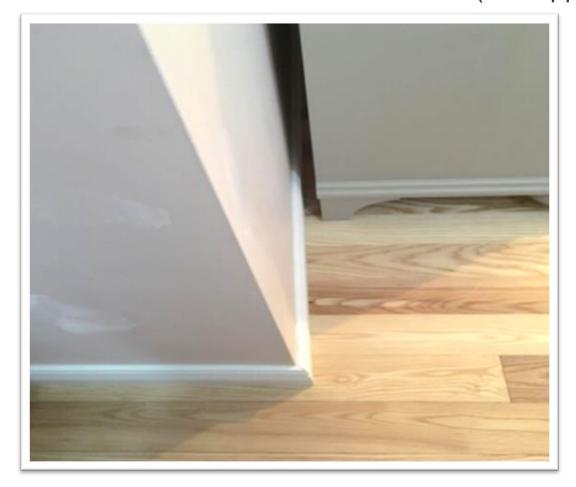
• l'occurrence des réclamations : 7^e position

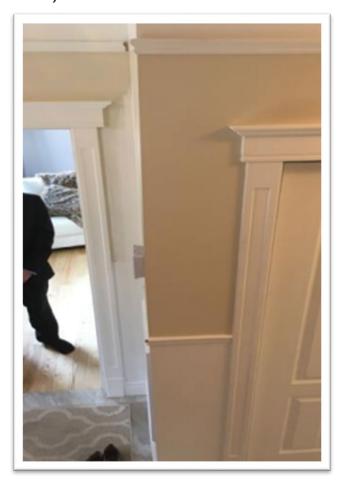
• le coût des correctifs : 5^e position



5. Déficiences affectant les plaques de plâtre

• Inclinaison des revêtements intérieurs (non apparente) : 240 000 \$







Inclinaison des revêtements intérieurs (non apparente): 240 000 \$



5. Déficiences affectant les plaques de plâtre

À considérer :

- Le « rough » doit être le plus droit possible
- Le parallélisme et la verticalité des murs n'étaient pas visibles à l'œil nu; il s'agissait donc d'une malfaçon non apparente
 - Néanmoins, ce problème esthétique est bel et bien une malfaçon
 - ➤ Le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs peut couvrir cette malfaçon depuis 2006



Conclusion

Rappel:

- Les produits commandés sur internet doivent être conformes
- Les appareils de plomberie doivent être adéquatement protégés pendant les travaux
- Les toits plats présentent plus de risques : prévenir dès la conception



Conclusion

Rappel (suite):

- Le filage électrique doit être espacé de 32 mm ou être protégé par une plaque
- Une fenêtre de PVC n'a pas de cadre rigide et inerte
- Les murs croches peuvent être considérés comme une malfaçon « non apparente »



Conclusion

Rappel (suite):

- Les exigences du Code sont le minimum
- Des exigences plus importantes des manufacturiers peuvent s'ajouter
- D'autres éléments peuvent découler des décisions arbitrales
- L'obligation de résultat ou l'atteinte de performance sont à considérer



Merci à nos partenaires!

Partenaire principal

Régie du bâtiment











<u>Partenaires</u>







Société d'habitation Québec 🕯 🕏